



Fédération Française  
de Spéléologie

Lyon, le 02 octobre 2017

Aux Présidentes, Présidents, Trésorières, Trésoriers,  
Secrétaires des clubs FFS

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Une nouvelle année pointe le bout de son nez. La dernière a apporté son lot de nouveautés comme la licence Dirigeant/Accompagnateur.

Nous allons créer une offre 2019 encore plus adaptée à vos pratiques, à vous, à vos clubs, à vos familles. Nous parlerons certainement de stages, d'assurance, d'actions clubs, ...

2018 en verra les prémices, si certaines ne se présentent pas déjà :

- inauguration de la première structure artificielle de spéléologie ouverte au public,
- ouverture de nouveaux sentiers karstiques,
- réouverture d'accès à certains sites comme les Maquisards (Normandie),
- mise en place d'une deuxième date pour les JNSC, qui auront lieu les week-ends des 30 juin et 1er juillet 2018 et des 6 et 7 octobre 2018,
- succès de la candidature de la Fédération française de spéléologie pour l'organisation du congrès international de spéléologie UIS, qui se tiendra à Lyon en 2021.
- ...

Par ailleurs, vous pourrez trouver dans les documents ci-joints une offre composée avec un des partenaires de la fédération : Expé. Ce sont des packs de matériels conseillés par la fédération pour vous accompagner sous terre. Expé vous offre 15% de remise sur ces packs jusqu'à la fin du mois de novembre. Que vous soyez débutant ou futur cadre, j'espère que vous trouverez votre bonheur dans ces propositions.

Nos partenaires ont réaffirmé l'envie de travailler avec nous. Notre dynamisme et notre expertise n'y sont sans doute pas pour rien. Vous trouverez donc encore sur les stages nationaux et certains de nos événements, des cordes mises à disposition par Beal pour votre bon plaisir. Les départements Recherche et Développement de Petzl et Beal ne nous oublient pas non plus. Chaque partenaire nous accompagne à sa manière. Nous en reparlerons.

N'oubliez pas que nombre d'informations vous sont communiquées dans Spelunca. Vous pouvez le consulter dans votre club ou simplement vous abonner dès maintenant pour le recevoir à la maison.

Chaque action, chaque projet est réfléchi pour vous, par certains d'entre vous. Nous sommes nombreux à nous unir pour faire de cette fédération un lieu de partage, un bassin de développement pour vos activités futures. Chaque jour, vos besoins évoluent et nécessitent de nouvelles compétences pour que chacun y trouve son compte. C'est dans cet esprit que je lance ici même un appel à candidature.

*Réf. Imprimé : le\_mot\_d\_presidt\_campagne\_2018\_clubs*

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)



Nous avons par exemple besoin de photographes et de cinéastes à la commission audiovisuelle, de journalistes, de webdesigners et de graphistes à la commission communication, de juristes à la commission juridique, d'experts environnementaux et de juristes à la commission environnement, de financiers, de leveurs de fonds, de personnes au groupe Féminixité,... Si contribuer au projet collectif de la fédération vous intéresse, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat ([secretariat@ffspeleo.fr](mailto:secretariat@ffspeleo.fr)). Nous vous recontacterons pour vous associer à notre équipe avec plaisir.

Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin pour que vous compreniez que cet appel augure de très belles choses.

Coté assurance, n'oubliez pas que nous avons pour nos pratiques, une des assurances la moins chère et la meilleure du marché. Nous cherchons pour elle sans cesse des pistes d'évolution pour encore mieux répondre à vos besoins et vous accompagner. Quoi qu'il en soit, si vous êtes, par exemple, assuré FFCAM et que la plus-value de certaines clauses de notre assurance FFS ne vous intéresse pas, sachez que, bien sûr, vous pouvez vous contenter de l'assurance individuelle accident de la FFCAM et ne payer à la FFS que la licence.

Tout adhérent d'un club FFS doit obligatoirement avoir la licence FFS. N'oubliez pas :

- que sans cela, votre club touchera certainement moins de subvention et qu'avec notre licence, nombre de stages ont des tarifs journaliers réduits.
- qu'en vous fédérant, vous contribuez aussi par ce fait au maintien des accès aux sites et à notre force collective.

Ne pas se fédérer pourrait finir par avoir des répercussions lourdes. Réagissons collectivement pour la pérennité fédérale (obtention de financement, viabilité des partenariats...) et le développement de ce que la fédération peut vous offrir.

Information pratico-pratique : En ce qui concerne le certificat médical, veillez bien à ce que soit noté sur vos certificats médicaux, ou ceux de vos adhérents, la mention stipulant la "non contre-indication à la pratique des activités de spéléologie, de plongée souterraine et de canyionisme". La spéléologie et la plongée souterraine étant des activités listées par le Ministère des sports comme disciplines à contrainte particulière, leur nom doit figurer explicitement sur les certificats médicaux. Exception faite si vous ne voulez/pouvez pratiquer que le canyionisme, auquel cas un certificat médical indiquant la non contre-indication à « tout sport » ou « toute activité sportive » suffit. Cette obligation du code du sport est imposée quelle que soit la fédération dans laquelle vous souhaitez pratiquer la spéléologie et la plongée souterraine. Il se pourrait même que, sans cela, en cas d'accident, vous ne soyez pas couvert. Je vous demande de prêter une attention particulière à cette obligation, afin de bien veiller sur vous et vos adhérents.

Merci de vous rendre à l'adresse : <http://ffspeleo.fr/adhesion>

Afin de prendre connaissance des documents listés ci-dessous :

- **Le modèle de certificat médical**
- **La fiche « informations à destination des clubs et procédure d'adhésion »**
- **Les modalités d'accès à AVENS d'impression des planches-licences**
- **Le formulaire de commande de planches-licences**
- **La fiche « votre responsabilité en matière d'assurance et certificat médical »**
- **La fiche récapitulative des tarifs club 2018**
- **La fiche de l'offre packs EXPE**

En espérant vous croiser au détour d'un méandre ou dans un des événements 2018 qui se profile.

Bien à vous tous,

**Gaël KANEKO**

*Président de la Fédération française de spéléologie*

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, reconnue d'agrée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)

